

RÉSUMÉ DU

MÉMOIRE

présenté à

**LA COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR LA SITUATION ET L'AVENIR
DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC**

par le

**CONSEIL RÉGIONAL DU PARTI QUÉBÉCOIS
DE L'OUTAOUAIS**

le 23 octobre 2000

RÉSUMÉ

L'organisme : Le Parti Québécois, on le sait déjà, a porté depuis sa création une attention particulière à la question de la langue. En tant que Conseil régional du Parti Québécois de l'Outaouais, nous avons voulu apporter notre contribution à cette grande réflexion proposée à l'ensemble de la population québécoise sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

A. Introduction

Le français : langue commune et langue de convergence. Le français est le fondement de l'identité québécoise en Amérique du Nord. Il est donc essentiel qu'il soit au Québec la langue commune et la langue de la citoyenneté. À ce titre, il doit être protégé par des mesures législatives appropriées. La valorisation, la promotion et le renforcement du français doivent être la préoccupation et la responsabilité du gouvernement, des acteurs sociaux et de tous les citoyens du Québec, quelles que soient leurs origines.

B. Le Québec et la langue

La souveraineté : L'histoire du Québec est jalonnée de décisions qui lui ont été imposées par l'Angleterre d'abord et par le gouvernement fédéral par la suite,

décisions qui l'ont appauvri et diminué tant géographiquement que politiquement, et qui continuent de l'assaillir de toutes parts. Comment alors ne pas en conclure que seule la souveraineté permettra au Québec de s'épanouir pleinement dans sa langue?

La Charte de la langue française : Si la tendance se maintient, les citoyens qui utilisent le français à la maison deviendront minoritaires sur l'île de Montréal à court terme, et déclineraient dans l'ensemble du Québec à moyen terme. Seule une réforme majeure de l'encadrement législatif et promotionnel de la langue française pourrait permettre de contrer cette « défrancisation ».

La loi 86 a favorisé le retour au bilinguisme institutionnel et affaibli le pouvoir d'attraction du français. Des mesures précises s'imposent. Le gouvernement doit donc faire montre d'une réelle volonté politique en faveur de la relance du français.

Plusieurs recommandations sur la réglementation de la langue française suivent touchant les points suivants : administration publique, affichage, milieux de travail, fréquentation scolaire, indicateurs de mesure de transferts linguistiques.

Les nouvelles technologies : Le Québec doit contribuer au développement d'emplois et de contenus en français dans le monde des nouvelles technologies.

Les organismes d'impact : Le gouvernement doit être conscient que les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux comme les casinos ont un impact important dans leur région. Les événements et les spectacles qu'ils organisent, tout en étant aussi agréables, intéressants et grandioses, doivent être des exemples positifs au plan du français, ce qu'ils ne sont pas toujours présentement.

C. L'Outaouais et la langue

L'Outaouais est une région frontalière où le français est fragilisé par la concurrence directe de l'anglais.

L'Outaouais et la langue de travail : Le fédéral demeure le principal employeur individuel dans la région. Il a une longue tradition de travail en langue anglaise surtout. C'est lui qui donne le ton aux autres employeurs de la région, particulièrement en matière linguistique. Cette attitude exerce une influence négative sur l'utilisation du français en milieu de travail.

L'Outaouais et la langue du commerce : Dans plusieurs commerces de la région, la langue française est reléguée au second plan dans le service à la clientèle.

L'Outaouais et la langue des loisirs : Les médias, radio, télévision, cinéma, offrent un contenu francophone qui ne fait pas le contrepois au contenu anglophone offert en surabondance.

L'Outaouais et l'apprentissage des langues : La situation de la langue a des répercussions sur les résultats scolaires des étudiants et le taux élevé de décrochage scolaire.

L'Outaouais et la langue de communication : Les migrations interprovinciales qui se sont accentuées au cours des dernières années ont contribué à fragiliser davantage la dominance du fait français en Outaouais.

L’Outaouais, son identité et la fierté : En Outaouais, plusieurs facteurs, géographiques, sociaux et historiques, contraignent par trop la fierté et l’affirmation normales de l’identité francophone et québécoise. Plusieurs recommandations suivent s’adressant au gouvernement et à ses ministères concernés demandant des mesures particulières pour accroître la fierté de l’appartenance québécoise et assurer dans le contexte de l’Outaouais un appui particulier à la culture et à la langue françaises.

MÉMOIRE

présenté à

**LA COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR LA SITUATION ET L'AVENIR
DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC**

par le

**CONSEIL RÉGIONAL DU PARTI QUÉBÉCOIS
DE L'OUTAOUAIS**

le 23 octobre 2000

Présentation de l'organisme

Le Conseil régional du Parti Québécois de l'Outaouais

Le Parti Québécois est un parti politique ouvert à qui veut partager ses objectifs fondamentaux définis par son Congrès national. Fondé en octobre 1968, le Parti Québécois s'est formé à partir de la conviction qu'il y a urgence d'établir un Québec souverain, avec au premier plan, l'urgence d'assurer que le Québec demeure un territoire de langue et de culture françaises. Son objectif fondamental est de réaliser la souveraineté du Québec de façon démocratique.

Est membre de ce parti toute personne âgée d'au moins seize ans qui souscrit à ses objectifs, se conforme aux statuts et règlements et dont la demande d'adhésion accompagnée de sa cotisation est parvenue au secrétariat national.

Le territoire du Québec est divisé en régions regroupant des circonscriptions et chacune de ces régions est chapeauté par un Conseil régional.

Sont membres du Conseil régional les membres du Conseil exécutif régional, les présidentes ou présidents de circonscriptions, les responsables des comités régionaux, ainsi qu'une déléguée ou un délégué de chacune des circonscriptions. En Outaouais, cela signifie dix-sept membres provenant des circonscriptions de Chapleau, de Gatineau, de Hull, de Papineau et de Pontiac.

Le Parti Québécois, on le sait déjà, a porté depuis sa création une attention particulière à la question de la langue. De longs et nombreux débats, parfois enflammés, se sont tenus lors de plusieurs conseils et congrès tant nationaux que régionaux. Le programme de notre parti adopté lors du XIV^e Congrès national de mai 2000 consacre à la langue un chapitre important traitant des points suivants : raffermissement de la Charte de la langue française, langue d’affichage, règles de fréquentation scolaire, qualité de l’enseignement du français, francisation des milieux de travail, qualité du français dans les médias, situation particulière de Montréal et de l’Outaouais et stratégie d’intervention sur la politique linguistique québécoise au niveau international.

En tant que Conseil régional du Parti Québécois de l’Outaouais, nous avons voulu apporter notre contribution à cette grande réflexion proposée à l’ensemble de la population québécoise sur la situation et l’avenir de la langue française au Québec.

A. Introduction

Le français : Langue commune et langue de convergence

Le français est le fondement même de l’identité québécoise en Amérique du Nord et, par son caractère francophone, le Québec représente un chaînon essentiel dans la communauté des nations. Le français, langue de civilisation et de modernité, ouvre la voie à la francophonie internationale et aide à fortifier notre précieuse différence nord-américaine.

L'adoption en 1977 de la Charte de la langue française fut un des grands moments de renforcement de l'identité québécoise. Au fil des ans, elle fut toutefois gravement affaiblie par les tribunaux canadiens et parfois même, par l'Assemblée nationale. La loi 86 en est le dernier exemple.

L'imposition de la Constitution canadienne de 1982, adoptée sans le consentement du Québec, et la Loi fédérale sur les langues officielles ont miné considérablement notre capacité de nous doter de l'aménagement linguistique rationnel et nécessaire, ce que nous voulons toujours faire dans le plus grand respect des droits de la minorité de langue anglaise.

Le Québec étant l'unique territoire du continent où le français peut devenir la langue commune, la langue de convergence et la langue d'échanges de ses citoyens, il se doit de posséder les outils nécessaires pour en assurer la promotion et l'épanouissement.

Bien sûr, nous savons que seule la souveraineté peut redonner au Québec la pleine maîtrise de son avenir. Par contre, nous savons également qu'il faut répondre à certaines urgences qui demandent des interventions immédiates dans la mesure de nos moyens actuels.

Ainsi, nous devons, comme société francophone, dans nos grands centres urbains et en Outaouais où le français est fragilisé par la concurrence directe de l'anglais, voir à ce que les Québécois de toutes origines qui parlent le français puissent conserver et consolider leur masse d'intégration.

La langue française appartient à l'ensemble du peuple québécois. Elle marque notre spécificité en Amérique du Nord. Il est donc essentiel qu'elle soit au Québec la langue commune et la langue de la citoyenneté.

C'est pourquoi il faut distinguer d'une part, l'importance du respect des droits collectifs des Québécois de la minorité anglophone et, d'autre part, la nécessité de faire du français la langue commune et la langue de convergence du seul État francophone d'Amérique.

La valorisation, la promotion et le renforcement du français doivent être la préoccupation et la responsabilité du gouvernement, des acteurs sociaux et de tous les citoyens du Québec, quelles que soient leurs origines. Chacun a le devoir de participer pleinement à la pérennité du fait français dans le respect de la minorité anglophone. Cette participation et ce soutien doivent entrer en interaction constante avec la volonté politique clairement exprimée par tous les milieux au Québec.

Notre épanouissement passe par l'épanouissement de notre langue; c'est un défi pour nous tous. Il est notre force, la clé de notre développement.

B. Le Québec et la langue

Le Québec et la souveraineté

L'histoire du Québec est jalonnée de décisions qui lui ont été imposées par l'Angleterre d'abord et par le gouvernement fédéral par la suite, décisions qui l'ont

appauvri et diminué tant géographiquement que politiquement, et qui continuent de l'assaillir de toutes parts.

Le premier jalon a été l'Acte d'Union qui obligeait le Bas-Canada à payer les dettes du Haut-Canada, douze fois supérieures aux siennes et qui abolissait pour la première fois l'usage officiel du français dans l'administration publique à tous les niveaux; le dernier, la loi C-20, par lequel le gouvernement fédéral cherche à tout prix à contrôler l'avenir des Québécoises et des Québécois, en remettant en cause les règles démocratiques les plus élémentaires pourtant reconnues internationalement.

Certes l'on pourrait en énumérer plusieurs autres, comme l'attribution du Labrador à Terre-Neuve, l'emplacement des usines en temps de guerre favorisant l'Ontario au détriment du Québec, la création de la voie maritime du Saint-Laurent déplaçant le commerce extérieur de Montréal, l'ex-métropole du pays, vers Toronto. La liste en serait longue!

Que l'on pense au rapatriement de la Constitution, aux nombreuses invasions du fédéral dans les champs de compétences du Québec (main d'œuvre, santé, services sociaux, éducation . . .), à l'attitude d'Ottawa dans le domaine de l'immigration où sa collaboration avec le Québec n'est que partielle et a dû être gagnée de haute lutte, à la subtilisation de la caisse de l'assurance-emploi, tant par les règles restrictives injustifiées que par l'expropriation des « surplus », toujours et encore, le Québec se retrouve perdant, amoindri, appauvri.

Comment alors ne pas en conclure que seule la souveraineté permettra au Québec de s'épanouir pleinement?

Le Québec et la Charte de la langue française

Les données du recensement fédéral de 1996 démontrent que le transfert linguistique, au Québec chez les immigrants, se fait encore à plus de 60 % vers l'anglais alors qu'il devrait être à au moins 80 % vers le français pour que les francophones de toutes origines gardent leur poids démographique. Si la tendance se maintient, les citoyens qui utilisent le français à la maison deviendront minoritaires sur l'île de Montréal à court terme et déclineraient dans l'ensemble du Québec à moyen terme, en particulier dans l'Outaouais.

Seule une réforme majeure de l'encadrement législatif et promotionnel de la langue française pourrait permettre de contrer la « défrancisation » de la région métropolitaine et, à moyen terme, de l'ensemble du Québec. Le gouvernement de Robert Bourassa faisait du français en 1974, non pas une langue officielle, mais bien la seule langue officielle du Québec. La loi 101, elle, devait faire du français non pas la langue des seuls francophones, mais la langue de tous les Québécois. Cela était d'autant plus nécessaire que l'intégration des immigrants nécessitait que l'ambiguïté maintenue par le bilinguisme officiel soit levée.

La loi 86 a modifié 84 des 215 articles de la loi, en favorisant le retour au bilinguisme institutionnel, et en conséquence un affaiblissement du pouvoir d'attraction du français. Cette situation nous concerne tous et des mesures précises s'imposent. Le gouvernement doit donc faire montre d'une réelle volonté politique en faveur de la relance du français.

Le Québec et les organismes d'impact

Le gouvernement doit être conscient que les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux comme les casinos ont un impact absolument non négligeable dans leur région. Lorsqu'on y organise Grands feux et spectacles d'été d'envergure où l'anglais tient une place quasi prépondérante, le message de l'importance de l'anglais par rapport au français est si évident qu'on aura ensuite fort à faire pour rétablir l'équilibre et promouvoir le français dans une population qui déjà, inconsciemment, s'anglicise et s'assimile.

Que la chose se produise à Montréal ou dans l'Outaouais, les dommages risquent d'être considérables puisque dans les deux cas, ces événements rejoignent un grand nombre de personnes et, de plus, dans une population dont l'équilibre linguistique est déjà fragilisé, point n'est besoin de le démontrer une fois de plus.

Le Québec et les nouvelles technologies

Depuis leur éclosion, le Québec se veut à la fine pointe des nouvelles technologies et avec raison puisqu'il est reconnu pour la très grande qualité de ses concepteurs, leur créativité et leur originalité. Et comme par un heureux hasard, ceux dont on entend le plus souvent parler ont des noms à consonance bien francophone; mais est-ce bien là le fruit du hasard ou est-ce plutôt lié à notre mentalité et notre esprit latin, moins conservateur et plus hardi et aventureux? De toute façon, les raisons importent moins que le fait en soi, et il faut mettre à profit ces dons, ces talents des nôtres afin qu'eux-mêmes bien sûr mais également toute la société en tirent le plus

grand bien. Il est important que ces talents et ces habiletés se développent et s'épanouissent au Québec et en français, ce qui implique des outils mais surtout de la matière, de la substance dans la langue de chez nous.

Par ailleurs, ce sont les jeunes qui représentent la grande majorité de ceux qui utilisent les nouvelles technologies. Ces mêmes jeunes sont le groupe le plus sensible à la présence de l'anglais d'une part, le plus ouvert et curieux, le plus déterminé à trouver et en même temps le plus impatient d'autre part, donc le plus susceptible de chercher côté anglais ce qui ne serait pas disponible en français.

Recommandations :

1. La souveraineté : Notre première recommandation est donc que le gouvernement du Québec réalise dans les délais les plus brefs la souveraineté et dote les Québécoises et les Québécois d'un pays où ils pourront, de façon autonome et responsable, maîtriser les choix qui façonneront leur avenir.

La Charte : 2 à 13

2. Le gouvernement du Québec doit inclure dès maintenant dans la Charte de la langue française des dispositions à l'effet que les communications du gouvernement, de ses ministres et des autres organismes de l'administration avec les personnes morales doivent se dérouler uniquement dans la langue officielle à l'intérieur du Québec. Cette disposition doit s'appliquer tant aux communications orales, écrites que dans l'affichage.

3. Le gouvernement du Québec doit élargir le mandat de surveillance de la Commission de protection de la langue française au gouvernement, à l'administration, aux secteurs public et parapublic, aux sociétés d'État et aux organismes du gouvernement du Québec.

4. Le gouvernement du Québec doit assurer l'indépendance des organismes institués par la Charte de la langue française vis-à-vis du pouvoir politique. Dans cet objectif, il faudra développer des instruments de mesure permettant le suivi de l'évolution de la situation du français au Québec et effectuer annuellement un bilan de ces mesures, mis en perspective avec l'indicateur des transferts de la langue d'usage à la maison.

5. Le gouvernement du Québec doit exiger du gouvernement fédéral qu'il modifie son questionnaire de recensement afin de permettre d'identifier la langue principale de travail.

6. Le gouvernement du Québec doit augmenter les ressources liées au processus de francisation des milieux de travail.

7. Le gouvernement du Québec doit appliquer la Charte de la langue française aux écoles privées non subventionnées et faire en sorte que des élèves n'ayant pas droit à l'accès à l'école anglaise et ayant étudié dans des écoles privées non subventionnées de langue anglaise réintègrent le système public ou privé subventionné en langue française exclusivement.

8. Le gouvernement du Québec doit évaluer le pouvoir d'attraction du français en fonction de l'indicateur des transferts de la langue d'usage à la maison, indicateur privilégié du statut réel du français et de son avenir dans la société québécoise.

9. Le gouvernement du Québec doit présenter régulièrement des campagnes de publicité bien articulées pour promouvoir le bien-fondé de la Charte de la langue française pour un peuple de langue française dans un contexte nord-américain anglophone.

10. Le gouvernement du Québec doit intégrer dans les programmes d'enseignement des cours permettant la connaissance des éléments constitutifs de la Charte de la langue française et sensibiliser les étudiants au bien-fondé de la Charte de la langue française pour la défense de l'identité du peuple québécois.

11. Le gouvernement du Québec doit favoriser la fréquentation des cégeps francophones par les élèves allophones.

12. Le gouvernement du Québec doit appliquer de façon plus systématique et rapide les dispositions prévues par la Charte de la langue française lors d'infractions aux normes d'affichage, tel l'unilinguisme non autorisé et le bilinguisme non conforme à la loi et à ses règlements et, à cette fin, doit permettre à des agents de l'Office de faire respecter la loi.

13. Le gouvernement du Québec doit ajouter au mandat de l'Office de la langue française de vérifier l'application de la Charte au niveau de la diffusion des émissions de radio et de télévision, notamment lorsqu'il y a attribution de fonds par les ministères du gouvernement du Québec.

14. Bibliothèque : Que le gouvernement du Québec profite de la mise sur pied de la Bibliothèque nationale pour créer une « bibliothèque virtuelle québécoise ».

15. Internet : Que le gouvernement du Québec investisse avec le privé de façon à rendre disponibles de plus en plus de contenus français intéressants pour les jeunes d’abord et pour toute la population ensuite.

16. Internet : Que le gouvernement du Québec favorise la création de PME autant que d’emplois dans le domaine des nouvelles technologies.

17. Organismes : Que le gouvernement du Québec intervienne auprès des casinos de sorte que leurs dirigeants soient sensibilisés à l’importance de cet aspect de leurs événements et que les spectacles à venir, tout en étant aussi agréables, intéressants et grandioses, soient également invitants pour toute la population et soient des exemples positifs au plan du français.

C. L’Outaouais et la langue

Si nous avons inclus l’Outaouais avec les grands centres lorsque nous avons parlé du français fragilisé par la concurrence directe de l’anglais, ce n’est pas par erreur ni par simple comparaison; sur ce plan, l’Outaouais est une région frontalière tout à fait particulière.

L'Outaouais et la langue de travail

L'Outaouais est une région où le fédéral étend à souhait son influence, voire son emprise linguistique avec son bilinguisme et souvent, son unilinguisme institutionnel. Même si la fonction publique fédérale n'est plus la principale source d'emploi pour la population de la région, le fédéral en demeure le principal employeur individuel. C'est lui qui donne le ton aux autres, particulièrement en matière linguistique.

Année après année, les rapports annuels du Commissaire aux langues officielles confirment que le fédéral ne fonctionne pas en français. Le fonctionnaire francophone qui veut y faire carrière doit obligatoirement accepter de travailler en anglais le plus clair de son temps.

Dans une étude menée en 1994, on signale que 61,5 pour cent des francophones rédigent principalement en anglais, 10,7 pour cent utilisent le français, et 27,8 pour cent les deux langues officielles. A 79,4 pour cent, ces francophones sont supervisés en anglais. Pour ce qui est de l'avancement, la majorité des cours de perfectionnement se donnent en anglais. Les autres chiffres officiels nous indiquent que les francophones se retrouvent principalement au bas de la hiérarchie et que plus on y monte, plus le français prend la poudre d'escampette.

Quand le principal employeur de la région est aussi peu délicat lorsqu'il s'agit de la langue française, le secteur privé ne se sent pas obligé d'être plus vertueux. Aussi, là où les employeurs sont unilingues anglophones, les employés francophones n'osent pas se prévaloir des dispositions de la Loi 101 en matière de relations de travail. Ils savent que s'ils portent plainte, l'employeur les congédiera

sans ménagements et qu'il citera l'exemple du fédéral qui ne se gêne pas de le faire avec ses employés francophones qui osent revendiquer leurs droits linguistiques.

L'Outaouais et la langue du commerce

À la pression du gagne-pain en faveur de l'anglais s'ajoute celle du commerce. Alors que partout dans le monde, la langue du commerce est celle du client, dans plusieurs commerces d'Aylmer, ville majoritairement francophone, comme dans les commerces logés dans les édifices fédéraux du centre-ville de Hull et même dans certains commerces de Gatineau tenus par des immigrants anglophones, pour être servi en français il faut vraiment l'exiger. Les marchands, eux, se préoccupent de bien servir leur clientèle anglophone et partent du principe ontarien que tous les francophones parlent anglais; alors le client francophone, ou bien il doit se plier aux caprices linguistiques des commerçants ou bien il a le fardeau de l'exigence de sa langue.

L'Outaouais et la langue des loisirs

Puis vient la pression des loisirs. Les francophones de la région ont accès à une gamme très étendue de postes de radio et de télévision en anglais, mais à un nombre limité de postes en français. Même les cablo-distributeurs ne sont pas obligés de rendre disponibles tous les postes diffusant en français dans le service de base aux francophones.

À la radio, le CRTC permet la diffusion de chansons en anglais dans une proportion outrageusement importante sur les ondes des stations françaises, mais ne contraint pas les stations anglaises à diffuser quoi que ce soit en français. Et lorsque l'on syntonise certaines stations françaises aux heures de grande écoute, on a la drôle d'impression que les proportions de contenu ne sont plus les mêmes tant la fréquence des pièces anglaises y est grande.

Pour le cinéma, tout est disponible en anglais, mais très peu en français, et les versions françaises, malgré les exigences des lois du Québec en la matière, ne sont pas toujours présentées en même temps.

L'Outaouais et l'apprentissage des langues

La réussite des examens scolaires de français en est ici une des moins bonnes au Québec. Alors que le taux de décrochage scolaire se situe à 37% pour l'ensemble du Québec, il atteint le niveau de 43% en Outaouais. Toutefois, contre toute attente, la polyvalente Sieur de Coulonge est parmi les écoles qui ont les meilleurs résultats au Québec. Cette exception est le résultat de la récupération à laquelle sont astreints tous les midis les étudiants qui n'obtiennent pas une moyenne de 70%. Cette pratique a démontré là son efficacité et pourrait être étendue à tout l'Outaouais.

Par ailleurs, malgré tous les assauts faits ici à la langue française, l'Outaouais est une région où la population aurait largement applaudi à l'enseignement de l'anglais dès la première année de primaire, comme elle n'a cessé de le souhaiter depuis les années 60, en arguant qu'ici il faut parler anglais pour se trouver du travail,

fonction publique fédérale et employeurs anglophones imposent. Combien de temps le français résisterait-il alors? Et que dire de l'affirmation du député de Pontiac à l'Assemblée nationale, monsieur Middlemiss, le 24 novembre 1998, à la télévision d'État, disant que cet enseignement de l'anglais allait rendre les Québécois bilingues et leur permettre de se trouver de l'emploi aux États-Unis! Comptait-il vraiment régler le problème des jeunes chômeurs du Québec en les expatriant?

L'Outaouais et la langue de communication

L'Outaouais est la région voisine de celle d'Ottawa-Carleton, région quasi unilingue anglaise où les taux d'assimilation sont très élevés et où les francophones doivent continuellement se battre pour recevoir des services dans leur langue, le combat contre la fermeture de l'hôpital Montfort n'étant qu'un exemple parmi tant d'autres. Et il n'est pas superflu de rappeler ici l'opposition systématique du milieu politique ontarien à l'établissement du statut bilingue pour la nouvelle ville d'Ottawa.

L'Outaouais présente une démographie en mutation. Depuis une vingtaine d'années au moins, il s'est produit dans cette région des migrations inter-provinciales importantes amenant une augmentation du nombre des anglophones et des franco-ontariens présents dans le quotidien. (voir l'annexe 1) Chez ces derniers, plusieurs ont l'habitude ou le réflexe de s'adresser d'abord en anglais à un inconnu, un serveur ou un commis et de répondre spontanément en anglais si l'on s'adresse à eux dans cette langue; leur langage est truffé de mots anglais, d'anglicismes et de structures de phrases anglaises; tout cela, dans un contexte où

l'anglais est déjà plus que présent. Et comme plusieurs enfants de ces francophones fréquentent les écoles anglaises, n'est-il pas logique de penser que, dans ces foyers, la langue du quotidien est plutôt l'anglais que le français.

De plus, la présence fédérale accrue au cours des années a amené du côté québécois son lot de fonctionnaires à langue prédominante anglaise et a transformé le visage linguistique du quotidien au centre-ville de Hull.

Ces afflux de populations de travailleurs et de résidents accentuent en Outaouais l'érosion de la prédominance du français. Il n'est pas difficile alors d'en comprendre les effets sur la langue parlée dans les cours des écoles françaises, dans les lieux publics et dans les commerces, ainsi que sur l'affluence dans les salles de cinéma pour les films anglais qui, depuis longtemps déjà, sont présentés en surnombre. L'impact est tel dans les lieux publics et dans les commerces que depuis quelques années, fréquemment, l'on s'adresse aux gens en anglais d'abord comme si la population de l'Outaouais était majoritairement anglophone.

C'est donc dire que dans l'Outaouais, la dominance du français est bien fragile. Et voici qu'en mai 1996, le député fédéral de Hull-Aylmer et ministre responsable de l'administration de la Loi fédérale sur les langues officielles, monsieur Massé, affirmait que l'assimilation est un phénomène naturel contre lequel ne peuvent rien faire les gouvernements et que partout où coexistent deux groupes linguistiques, la majorité assimile toujours la minorité.

L'Outaouais doit certainement être l'exception qui confirme la règle puisque ici c'est l'anglais, et non le français, qui est la langue d'assimilation et que les transferts linguistiques vont majoritairement à l'anglais. Dans la circonscription de

Hull-Aylmer, où les francophones représentent 80 pour cent de la population, les transferts linguistiques nets vers l'anglais, selon les données du recensement de 1991, étaient de 2250, tandis que ceux vers le français étaient de 975, soit un gain net pour l'anglais de 1275.

L'Outaouais, son identité et la fierté

Le désir de La Commission de la capitale nationale, la CCN, de faire de la région une zone de «district fédéral», le grand nombre de travailleurs québécois oeuvrant en Ontario et de travailleurs ontariens au Québec, les alliances de famille, tous ces facteurs s'additionnent pour faire vivre et ressentir en Outaouais une absence de fierté et d'affirmation de l'identité québécoise.

La région administrative québécoise no 7, l'Outaouais, n'est pas encore intégrée dans l'esprit des gens d'ici. Il n'existe d'ailleurs que peu de signalisation pour annoncer le Québec et les villes de l'Outaouais à la sortie des ponts et sur la voie rapide ontarienne 417.

À cheval sur les deux cultures franco-québécoise et franco-ontarienne, le seul journal quotidien francophone nous vient d'Ottawa et reflète une image bâtarde et mal définie de la région : Outaouais, Outaouais-Hull, région Ottawa-Hull, région métropolitaine Ottawa-Hull, région de la capitale nationale. Il ne contribue surtout pas à consolider une identité déjà si faible que des villages à majorité anglophone peuvent se permettre de faire fi de la législation québécoise concernant la langue d'affichage en se riant de la population francophone.

Cette population, imprégnée de son histoire locale où, pendant longtemps, les francophones ont été au service des « maîtres anglais » dans des emplois souvent de type subalterne, peu valorisés et surtout mal rémunérés, ont été obligés de construire leur maison sur le terrain loué à l'employeur qui refusait de leur en vendre la moindre parcelle, cette population outaouaise, disions-nous, a bien assimilé la relation colonialiste entre « vaincus et vainqueurs ».

Tous ces facteurs, géographiques, sociaux et historiques, font encore vivre et ressentir en Outaouais une absence de fierté et d'affirmation de l'identité francophone et québécoise.

L'Outaouais et la culture

De larges pans de la culture francophone en Outaouais sont très fragilisés à cause de l'envahissement de la radio, de la télévision et des cinémas par l'anglais. Point n'est besoin de démontrer l'intime relation de la langue et de la culture pour comprendre que la fragilité de l'une se répercute sur l'autre également.

Cinéma de répertoire, films français, théâtre, spectacles de musique et de danse ne sont pas l'apanage du grand nombre encore.

Recommandations :

La langue : 18 à 29

18. Fierté : Que le gouvernement du Québec lance une campagne percutante portant sur la fierté de l'appartenance à un Québec d'avant-garde, ouvert et francophone.

19. Fierté : Que le gouvernement du Québec crée une semaine de la fierté québécoise.

20. Fierté : Que le ministère de l'Éducation et le ministère de la Culture et des Communications instaurent un festival de chorale d'étudiants du primaire et du secondaire, visant à faire connaître à la génération montante les paroles de nos chansons folkloriques et le répertoire de nos chansonniers québécois et à développer chez ces jeunes la fierté de leur langue et de leur culture.

21. Fierté : Que le gouvernement du Québec continue de favoriser une affirmation essentielle de fierté d'appartenance outaouaise et québécoise lors de la fête nationale du 24 juin par l'attribution de subventions particulières pour l'organisation de festivités régionales d'envergure.

22. Fierté et identité : Que le gouvernement du Québec prenne les moyens et les mesures nécessaires pour réaliser dans l'Outaouais un campus universitaire complet, digne du Québec, auquel l'Outaouais s'identifiera, dont il sera fier et qui contribuera à diminuer l'exode de nos étudiants vers Ottawa.

23. Identité : Que le gouvernement du Québec procède à un affichage efficace et fier de l'arrivée en sol québécois pour les arrivants de la rive ontarienne et fasse des pressions sur le ministère des Transports ontarien pour obtenir un affichage décent de la direction de Hull, de Gatineau et d'Aylmer.

24. Identité : Que le gouvernement du Québec procède avec diligence à la création en Outaouais d'une ville unique regroupant les cinq villes actuelles, favorisant ainsi le raffermissement de l'identité de la région, permettant le développement commercial, linguistique, culturel et politique dans l'axe est-ouest avec le Québec plutôt que nord-sud avec l'Ontario, et facilitant du même coup l'élimination des tarifs interurbains sur ce territoire.

25. Apprentissage : Que le gouvernement du Québec renforce un apprentissage de qualité du français avec l'établissement de prix pour la qualité du français parlé et écrit dans les journaux, à la radio et la télévision, de même qu'avec la mise sur pied de concours d'écriture dans les institutions d'enseignement primaire, secondaire et collégial comportant une reconnaissance significative et intéressante.

26. Protection : Que le gouvernement du Québec renforce la Commission de protection de la langue française de façon à ce qu'elle puisse jouer un véritable rôle positif auprès du public tout en assumant la surveillance qui lui incombe.

27. Protection : Que le gouvernement du Québec assure un appui particulier et plus généreux aux organismes de défense de la langue française.

28. Assimilation ou survie : Compte tenu qu'en Outaouais le français est quasi en état de survie, que la campagne du gouvernement sur la fierté soit ici plus

particulièrement présente et soit de nature à y développer un attrait vers le français plutôt que vers l'anglais.

29. Renforcement : Que le gouvernement du Québec favorise la création d'un journal quotidien représentatif du Québec pour l'Outaouais.

La culture : 30 à 39

30. Radio : Que le gouvernement du Québec intervienne auprès du CRTC afin qu'il exige un contenu substantiel de français pour les stations anglophones diffusant au Québec ou couvrant des régions du Québec comme l'Outaouais.

31. Radio : Que le gouvernement du Québec intervienne auprès du CRTC afin qu'il exige un contenu français plus grand pour les diffuseurs francophones et qu'il exige ce même contenu aux heures de grande écoute afin qu'il ne soit pas relégué à des émissions de remplissage de temps.

32. Radio : Que le gouvernement du Québec mette sur pied dans la région de l'Outaouais, une radio française de qualité spécifiquement québécoise de type Radio-Québec.

33. Télévision : Que le gouvernement du Québec investisse de façon encore plus substantielle, en collaboration avec le privé, dans des contenus qui refléteront la société québécoise.

35. Cinéma : Que le gouvernement du Québec exige des diffuseurs de présenter la version française d'un film au plus tard avec la version anglaise.

36. Cinéma : Que le gouvernement du Québec signe avec la France les ententes nécessaires pour que nous ayons ici des versions françaises (québécoises) dans lesquelles le public se reconnaîtra.

37. Cinéma : Que le gouvernement du Québec fasse les pressions nécessaires auprès des diffuseurs pour qu'ils présentent un éventail plus large de films en français (pas seulement et toujours du film américain).

38. Théâtre : Que le ministère de la Culture et des Communications rende beaucoup plus accessible le théâtre aux niveaux primaire, secondaire et collégial de façon telle que notre jeunesse non seulement s'initie à la culture mais qu'elle se l'approprie pour en voir, en faire, le faire vivre et, quelque part, en vivre.

39. Culture : Que le ministère de la Culture et des Communications investisse dans des infrastructures culturelles d'importance afin que la région de l'Outaouais accroisse son identité québécoise.

D. Bibliographie

La volonté de réussir, Programme et statuts du Parti Québécois, novembre 1996.

Programme du Parti Québécois, version préliminaire, XIV^e Congrès national, octobre 2000.

Programme du Parti: Éléments réalisés, XIV^e Congrès national, juin 1999.

Rapports officiels du Commissaire aux langues officielles, Gouvernement du Canada, 1994 à 1999.

Charte de la langue française, L. R. Q. chapitre C-11, dernière modification : 1^{er} avril 1998, Éditeur officiel du Québec, 1998.

Règlements adoptés en vertu de la Charte de la langue française, dernière modification : 5 juin 1997, Éditeur officiel du Québec, 1998.

Le français, langue commune, Proposition de politique linguistique, Gouvernement du Québec, 1996.

Le français, langue commune, Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration, Gouvernement du Québec, 1996.

Vivre en français au Québec, Gouvernement du Québec, 1997.

L'heure juste, questions et réponses sur la Politique linguistique québécoise, Gouvernement du Québec, 1998.

RÉSULTATS aux épreuves uniques de juin 1999 par commission scolaire et par école pour les secteurs public et privé et DIPLOMATION par commission scolaire, Ministère de l'Éducation, 1999.

ANNEXE I

Voici les chiffres que nous avons réussi à obtenir pour le moment. Ces chiffres proviennent du recensement de 1996, couvrent les années 91 à 96 et sont tirés du tableau :

« Migration interprovinciale à l'intérieur de la rnr Ottawa-Hull (mob 5). »

(Nous avons ici un exemple de la façon du fédéral d'identifier le région.)

Dans ce tableau, on parle des personnes de 5 ans et plus qui ont quitté la partie ontarienne de la « rnr » pour aller vivre dans la partie québécoise de la même rnr.

Anglais	3820
Français	5325
Langues non officielles	615
Anglais et Français	235
Anglais et Langues non officielles	50
Français et Langues non officielles	20
Anglais et Français et Langues non officielles	5

Après distribution à 50/50 des blocs 615, 235 et 5, nous obtenons ce qui suit :

Anglais	4298
Français	5772

Durant ces cinq années, 4298 anglophones et 5772 franco-ontariens sont venus s'installer et vivre en Outaouais. (Environ de trois à quatre fois plus en vingt ans.)